



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 14/02/2024  
Reçu en préfecture le 14/02/2024  
Publié le  
ID : 057-245700695-20240207-B20240206\_04\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le six février à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trente janvier sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK (à partir du point 7), Bernard ZENNER, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absente avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET

Etait excusé : Michel HERGAT

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 8 (puis 9 à partir du point 7)  
Nombre de votants : 9 (puis 10 à partir du point 7)

Étaient également présents : Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Etait excusé : Olivier HAUDOT, DGS



### **4. Objet : Marché n° 2263EFEC - Étude de faisabilité de la réfection des bassins et plages de l'Espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande - lot n° 1 - Avenant n° 1 de régularisation avec le groupement conjoint ASSIST CONSEIL/ ARWYTEC à 54700 LUDRES**

Vu les articles L. 2194-1-6 et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique,

Vu le marché n° 2263EFEC notifié le 7 décembre 2022, concernant l'étude de faisabilité de la réfection des bassins et plages de l'Espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande - lot n° 1, passé avec le groupement conjoint ASSIST CONSEIL/ARWYTEC à 54700 LUDRES, et conclu pour un montant de 12 300,00 € H.T.,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 de régularisation au marché précité, passé en procédure adaptée ouverte.

Les motifs de cet avenant sont les suivants :

Lors de l'exécution du marché, la CCCE a souhaité intégrer une nouvelle étude de faisabilité concernant la pose d'un bassin qui aurait été utilisé pendant les Jeux Olympiques, sur le site de l'Espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande.

Par ailleurs, il a été demandé au cabinet d'études, une réunion de restitution supplémentaire en présentiel.

Enfin, le délai d'exécution doit également être mis à jour pour être prolongé. La fin du délai d'exécution est donc reportée au 28 novembre 2023.

Ainsi, ces modifications n'étant pas prévues initialement par le maître d'ouvrage, ont engendré l'introduction de nouvelles prestations, l'augmentation du montant initial du marché ainsi que l'augmentation du délai d'exécution.

Le montant du marché initial est porté de 12 300,00 € H.T. (douze mille trois cents euros) à 13 300,00 € H.T. (treize mille trois cents euros), soit une augmentation de 1 000 € H.T. (mille euros), soit + 8,13 %.

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant n° 1 de régularisation,

Considérant cet exposé,

**Vu le rapport de présentation établi par le Président,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'accepter la passation de l'avenant n° 1 de régularisation au marché n° 2263EFEC - Étude de faisabilité de la réfection des bassins et plages de l'Espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande - lot n° 1, passé avec le groupement conjoint ASSIST CONSEIL / ARWYTEC à 54700 LUDRES,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 7 février 2024

Le Président,

Michel PAQUET

